

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
10 MAI 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 avril 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt - Rapport SSI - Avril 2022
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - Rapport financier 2021 - Rapport de l'auditeur - Beaulieu et Associés CPA inc.
 - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Avril 2022
 - 6.3 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 avril 2022
 - 6.4 Autorisation - Transferts budgétaire du mois de mai 2022
 - 6.5 Autorisation - Transfert de fonds vers les fonds réservés
 - 6.6 Autorisation - Ajustement de l'indexation de la masse salariale des employés de la municipalité pour l'année 2022
 - 6.7 Autorisation - Amendement du cadre de gestion des ressources humaines
 - 6.8 Autorisation – Nomination maire suppléant
 - 6.9 Autorisation - Signature de l'entente de services 9-1-1
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Règlement no.511 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 14 avril 2022 au 10 mai 2022
 - 7.2 Adoption du règlement no.511 portant sur l'aménagement de logement intergénérationnel et modifiant à cet effet certaines dispositions du règlement de zonage no.452 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlement d'urbanisme no.455
 - 7.3 Avis de motion - Règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires
 - 7.4 Adoption - 1er projet de règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires
 - 7.5 Avis de motion - Règlement no. 513 portant sur la démolition d'immeuble
 - 7.6 Adoption - 1er projet de règlement no.513 portant sur la démolition d'immeuble
 - 7.7 Avis de motion - Règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements
 - 7.8 Adoption - Projet de règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements
 - 7.9 Avis de motion - Règlement no.515 – Portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204
 - 7.1 Adoption - 1er projet de règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 8.1 Avis d'intention - Permis de démolition du bâtiment sis au 662, Montée
Douglass
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Avril 2022
 - 9.2 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale 2021 - Volet
Entretien des routes locales
 - 9.3 Autorisation - Demande de subvention AIRRL dans le cadre du projet de
réfection de la section Est de la Grande Ligne du Rang Double et d'une portion
du rang Double
 - 9.4 Autorisation - Mandat de pavage 2022
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10. Adhésion Espace-Muni - Autorisation
1
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11. Aucun
1
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 10 mai 2022 à 20h00 par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5
M. Jean-François Boire conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

M. Maurice Boissy conseiller poste #4

2022-05-127 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-128 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Jean-François Boire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en y apportant les modifications suivantes :

-Ajout du point 7.9 - Avis de motion - Règlement no.515 – Portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204

-Ajout du point 7.10 - Adoption - 1er projet de règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-05-129 Procès-verbal - Séance ordinaire du 12 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

_____ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Rapport SSI - Avril 2022

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - Rapport financier 2021 - Rapport de l'auditeur - Beaulieu et Associés CPA inc.

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Avril 2022

2022-05-130 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 avril 2022

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 avril 2022 au montant de 247,121.42\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-131 Autorisation - Transferts budgétaire du mois de mai 2022

01. Considérant une note administrative produite par Madame Josianne Boyer recommandant un transfert budgétaire pour le mois de mai 2022;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le transfert budgétaire tel que recommandé dans la note administrative produite par Madame Josianne Boyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-132 Autorisation - Transfert de fonds vers les fonds réservés

01. Considérant une communication datée du 4 mai 2022 de Mme Josianne Boyer, demandant de procéder à des transferts de sommes vers des fonds de réserves;

Il est proposé par M. Jean-François Boire
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient autorisés les transferts de fonds suivants provenant du budget adopté pour l'exercice 2022 :

Un montant de 87 500 \$ affecté à la réserve pour les équipements incendie;
Un montant de 4 600 \$ affecté à la réserve du fonds pour les élections;
Un montant de 22 000 \$ affecté à la réserve pour la vidange des boues;
Un montant de 2 000 \$ affecté à la réserve pour les égouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-133 Autorisation - Ajustement de l'indexation de la masse salariale des employés de la municipalité pour l'année 2022

01. Considérant l'indexation de 2% de la masse salariale des employés de la municipalité inclût au budget 2022;

02. Considérant l'évolution de l'inflation que vit le Québec depuis le début de l'année 2022;

03. Considérant que le conseil municipal souhaite ajuster l'indexation de la masse salariale de la municipalité pour représenter l'inflation réelle;

04. Considérant que ce projet de résolution sera transmis à l'ensemble des employés de la municipalité avant son adoption lors de la prochaine séance du conseil;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser, rétroactivement au 1er avril 2022, l'indexation de la masse salariale des employés de la municipalité à 5,1%;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-134 Autorisation - Amendement du cadre de gestion des ressources humaines

01. Considérant le désir d'harmonisation des formules d'indexation de la masse salariale de la municipalité;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'amendement du cadre de gestion des ressources humaines en insérant après l'article 9 de ce qui suit :

"9.1. Les salaires seront indexés annuellement selon le pourcentage correspondant à la moyenne des variations mensuelles de l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec établie par Statistique Canada calculé au mois de septembre ou à la norme prévue aux lettres d'embauche selon la plus haute de ces occurrences."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-135 Autorisation – Nomination maire suppléant

01. Considérant que Monsieur Michel Monette a été nommé en tant que maire suppléant lors de la séance du conseil du mois de novembre;

02. Considérant que le mandat de trois mois se terminait à la séance ordinaire du mois de février 2022;

03. Considérant que le mandat de trois mois va se terminer à la séance du conseil du mois de juillet 2022.

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer M. Gérard Dumesnil au poste de maire suppléant pour une période de trois (3) mois se terminant lors de la séance du conseil du mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-136 Autorisation - Signature de l'entente de services 9-1-1

01. Considérant la migration du service 9-1-1E vers le service de prochaine génération 9-1-1PG;

02. Considérant qu'une entente de service doit être signée par toutes les parties desservies par ce nouveau service afin d'entamer la migration du service;

03. Considérant que l'entente a été approuvée par le CRTC;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

D'autoriser le directeur général, M. James Langlois-Lacroix afin de procéder à la signature de l'entente pour le service 9-1-1PG au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2022-05-137 Règlement no.511 - Dépôt des certificats du responsable des procédures référendaires - Procédure référendaire du 14 avril 2022 au 10 mai 2022

01. Considérant le processus d'adoption du règlement no.511;

02. Considérant la tenue d'une procédure référendaire qui s'est tenu du 14 avril 2022 au 10 mai 2022;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer le dépôt du certificat du responsable de la procédure référendaire qui s'est tenue du 14 avril 2022 au 10 mai 2022, concernant le règlement no.511 portant sur l'aménagement de logement intergénérationnel et modifiant à cet effet certaines dispositions du règlement de zonage no.452 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlement d'urbanisme no.455;

Qu'aucune demande de scrutin référendaire n'a été déposée dans le cadre de cette procédure;

Qu'en conséquence, le susdit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-138 Adoption du règlement no.511 portant sur l'aménagement de logement intergénérationnel et modifiant à cet effet certaines dispositions du règlement de zonage no.452 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlement d'urbanisme no.455

01. Considérant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;

02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;

03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;

04. Considérant que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

05. Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

06. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire de mars;

07. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire de mars;

08. Considérant la tenue d'une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours comme mesures de remplacement;

09. Considérant qu'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du mois d'avril;

10. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent

règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant
Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.511 portant sur l'aménagement de logement intergénérationnel et modifiant à cet effet certaines dispositions du règlement de zonage no.452 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlement d'urbanisme no.455

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-139 Avis de motion - Règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-140 Adoption - 1er projet de règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires

01. Considérant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;

02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;

03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;

04. Considérant que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

05. Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

06. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire de mai;

07. Considérant le 1er projet de règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires;

08. Considérant qu'une assemblée de consultation publique aura lieu avant l'adoption du 2ième projet de règlement;

09. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires;

De transmettre une copie conforme du 1er projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-141 Avis de motion - Règlement no. 513 portant sur la démolition d'immeuble

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no. 513 portant sur la démolition d'immeuble;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-142 Adoption - projet de règlement no.513 portant sur la démolition d'immeuble

01. Considérant un avis de motion ayant été déposé préalablement lors de cette même séance;

02. Considérant qu'une consultation publique aura lieu avant l'adoption du règlement;

03. Considérant le projet de règlement no. 513 portant sur la démolition d'immeuble;

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 513 portant sur la démolition d'immeuble;

De transmettre la copie de la résolution ainsi que du projet de règlement en copie conforme à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-143 Avis de motion - Règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-144 Adoption - Projet de règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements

01. Considérant le projet de règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements;

02. Considérant que ce projet de règlement inclût des modifications à divers autres règlements;

03. Considérant qu'un avis public sera émis pour annoncer la modification du règlement décrétant le traitement des élus;

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement.

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no. 514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-145 Avis de motion - Règlement no.515 – Portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.515 Portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-146 Adoption - 1er projet de règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204

01. Considérant l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;

02. Considérant que la municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;

03. Considérant que le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;

04. Considérant que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

05. Considérant que des dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

06. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire de mai;

07. Considérant le 1er projet de règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204;

08. Considérant qu'une assemblée de consultation publique aura lieu avant l'adoption du 2ième projet de règlement;

09. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de règlement no. 515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages lourds de la zone C-204;

De transmettre la copie de la résolution ainsi que du 1er projet de règlement en copie conforme à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

2022-05-147 Avis d'intention - Permis de démolition du bâtiment sis au 662, Montée Douglass

01. Considérant l'entrée en vigueur, en date du 1er avril 2022, de la Loi no.69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;

02. Considérant l'article 138 de la Loi 69 prévoyant une mesure transitoire dans le cadre d'une demande de démolition d'un bâtiment ayant été construit avant 1940 et dont la demande précède l'adoption d'un règlement sur la démolition tel que prévu par la Loi;

03. Considérant que cette mesure transitoire prévoit l'envoi, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis de démolition, au ministre de la Culture et des Communications d'une résolution indiquant la volonté du conseil d'autoriser la démolition d'un bâtiment ayant été construit avant 1940;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le ministre de la Culture et des Communications de l'intention du conseil de délivrer un permis de démolition pour le bâtiment sis au 662, Montée Douglass.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Avril 2022

2022-05-148 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale 2021 - Volet Entretien des routes locales

01. Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 70,142\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

02. Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-149 Autorisation - Demande de subvention AIRRL dans le cadre du projet de réfection de la section Est de la Grande Ligne du Rang Double et d'une portion du rang Double

01. Considérant que la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

02. Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

03. Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce soit admissible à une aide financière;

04. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

05. Considérant que le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Pierre Viau, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

06. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Jean-François Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Pierre Viau est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-150 Autorisation - Mandat de pavage 2022

01. Considérant l'appel d'offres 22-TP-043 concernant des travaux de pavages pour l'année 2022;

02. Considérant la réception de quatre soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

03. Considérant que c'est Pavages MCM qui a déposé la soumission conforme la plus basse;

04. Considérant la volonté du conseil d'augmenter de 20% la quantité de pavage prévue au devis;

Il est proposé par M. Jean-François Boire

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi du mandat de l'appel d'offres 22-TP-043 à Pavages MCM pour un montant de 68,125\$;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

D'autoriser l'augmentation de la quantité de pavage prévue au devis de 20%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-05-151 Adhésion Espace-Muni - Autorisation

01. Considérant une communication, datée du 1er mai, reçue d'Espace MUNI pour l'adhésion annuelle de 2022-2023;

02. Considérant que le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) se sont unis pour devenir l'organisme Espace MUNI;

03. Considérant l'adhésion de la municipalité annuellement au CAMF depuis 2014;

04. Considérant le montant de l'adhésion à 45.99\$ taxes incluses définit dans la facture 6497;

05. Considérant la nécessité de définir des besoins concernant le réseau provincial des dossier enfant, famille et aînés;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le renouvellement annuel à Espace-Muni et le paiement de la facture 6497 au montant de 45.99\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-05-152 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant,

Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

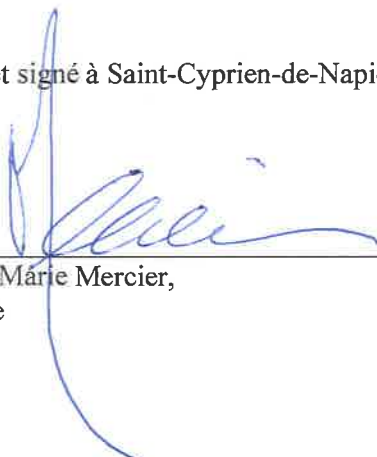
JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI, LE 10 MAI 2022 A 20H00 (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi, le 10 mai 2022 à 20h00 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 16 mai 2022



Jean-Marie Mercier,
Maire